

que le pacte « donne » et lorsque les masses se trouveront bien emprisonnées par centristes et socialistes, le moment sera venu pour lancer la réforme de l'Etat dont un avant-goût nous fut donné par les mesures du ministre Berthod contre les instituteurs.

Mais bien qu'il soit encore trop tôt pour juger des résultats du pacte qui est à longue portée et dont le but est de permettre la victoire du capitalisme dans l'attaque frontale menée pour anéantir les conquêtes ouvrières, les événements nous permettent déjà de bien comprendre la signification de l'accord intervenu entre socialistes et centristes. Dans le domaine propre à l'accord, c'est-à-dire pour ce qui concerne les deux partis, tout a marché à merveille : manifestations, meetings, préparation pour les élections cantonales, tout indique que l'entente est stable et viable. Mais du pacte ne découlent que des obligations — pour les deux partis — qu'en ce qui concerne la démagogie des meetings ou des élections. On pourra parler de tout, en dehors d'une chose : des syndicats, des luttes qui les ouvriers ne peuvent réaliser que sur le terrain syndical pour opposer à l'attaque capitaliste une action pour leurs revendications de classe. Quelles directives donneront les deux parties contractantes à leurs membres respectifs pour agir dans les syndicats ? Aucune. Mieux, on leur donnera l'ordre de ne jamais lier les questions de classe aux tractations entre les deux partis.

Au Congrès de l'Eclairage, Jouhaux tint un discours dont « Le Populaire » écrivit « ce fut beau discours », alors que « L'Humanité » mit en évidence l'opposition acharnée de Jouhaux à la réalisation de l'unité syndicale. Mais la polémique entre ces deux journaux ne menacera en rien le développement du pacte conclu : les syndicats ne pouvant intéresser les deux directions. Seulement, la poussée vers l'unité des masses se manifeste aussi sur le terrain syndical, et à cette poussée C. G. T. et C. G. T. U. donnent deux réponses radicalement opposées. Avant le pacte, la C. G. T. U. avait fait des propositions que nous nous étions empressés de saluer : fusion des deux centrales sur la base d'un programme de lutte pour les revendications immédiates et de classe des ouvriers. Mais il y eut le pacte. Et la C. G. T. U., au lieu de lutter pour maintenir ses positions au sein de ses syndicats, comme à l'intérieur des syndicats cégétistes, estime que la meilleure condition pour réaliser l'unité syndicale consiste dans la création d'un troisième syndicat, LE SYNDICAT UNIQUE. Que peut représenter la fusion à la base dans telle ou telle localité, quand cette fusion n'est possible qu'en évitant les obstacles, c'est-à-dire quand, au lieu d'agir à l'intérieur des syndicats existants pour changer l'orientation des organisations ayant une influence décisive sur la situation de l'ensemble du pays, on s'en sépare en croyant possible de réaliser le socialisme dans son propre patelin. Cette fusion à la base n'est qu'une nouvelle entrave à l'unité et, en définitive, un nouveau succès pour la social-démocratie intéressée, au premier chef, à entretenir la division syndicale.

De son côté, la direction de la C. G. T. a trouvé son procédé pour situer la poussée des masses vers l'unité, dans les limites de son contrôle exclusif. Aussi, aux différentes assises des organisations qui lui sont rattachées, les motions contiennent toutes des considérations très favorables à l'unité, pour arriver à la conclusion que cette unité nécessite une procédure « archi-démocratique ». On arrivera au Congrès de fusion des deux Centrales, après que la fusion se sera réalisée à la base. Jouhaux va jusqu'à dire, au Congrès de l'Eclairage, qu'il n'a pas le droit de parler de la question de l'unité. Cela appartient « aux syndicats, aux fédérations ». C'est dire que, tout d'abord, il faut que les syndicats de la C. G. T. U. réintègrent la « maison qu'ils ont abandonnée ». Ensuite, on consacra cette rentrée par un beau congrès qui s'appellera de « fusion » et où sera maintenue, dans toute son ampleur, la dictature des réformistes qui, au nom de l'unité, exclueront tous les militants qui oseront opposer

une fraction syndicale se basant sur les intérêts révolutionnaires du prolétariat. A l'omnipotence des dirigeants ayant à leur disposition tout l'appareil pour faire triompher les intérêts de la contre-révolution.

Les deux réponses opposées que donnent C.G.T.U. et C.G.T. au problème de l'unité syndicale se trouvent donc sur le même plan : elles entravent l'unité syndicale et, au fond, le Comité de Coordination n'avait pas tort de se réjouir des résultats du pacte, dont le but est de dissoudre les volontés de lutte du prolétariat français dans la confusion pour permettre une expansion totale de la fonction contre-révolutionnaire des centristes et des socialistes, en France comme dans tous les autres pays.

## Comment les réformistes belges torpillent les grèves

Le lundi 30 juillet, la grève du Textile verviétois était honteusement liquidée par les dirigeants réformistes de la Commission Syndicale de Belgique. Le motif invoqué était l'impossibilité de trouver des fonds suffisants pour continuer la lutte, d'autant plus que l'intransigeance patronale laissait entrevoir l'impossibilité d'arriver à un compromis.

Les réformistes avaient considéré cette grève comme une simple compétition commerciale : d'une part, le patronat qui, après l'épuisement des stocks, se serait trouvé dans la nécessité de faire appel aux ouvriers ; d'autre part, le prolétariat du Textile verviétois soutenu par des indemnités de grève et qui ne serait rentré au travail qu'après avoir obtenu satisfaction. Remarquons, en passant, que même sur le terrain commercial, les réformistes avaient pris soin de ne pas laisser les patrons dans une trop mauvaise posture et, pour cela, leur avaient permis de passer leurs commandes dans les fabriques du Sud-Flandre et même dans des entreprises filiales des usines verviétoises. Cette concession était d'ailleurs nécessaire, car l'extension du conflit à d'autres régions aurait orienté la lutte vers la seule direction pouvant offrir une solution à la classe ouvrière. En effet, l'enjeu de la lutte de Verviers était l'annulation des conquêtes de trente années de batailles. La crise ne permettant plus au capitalisme de tolérer la situation que les travailleurs avaient conquise, le problème était ouvertement posé : ou la lutte du prolétariat belge tout entier se concentrerait autour des grévistes de Verviers, ou c'était l'abandon de cette lutte à la merci du capitalisme. C'est évidemment la deuxième solution qu'ont choisie les réformistes.

Aussi, notre critique ne se borne-t-elle pas à l'ordre de levée de la grève, laquelle ne pouvait être gagnée sur le terrain de la compétition commerciale, mais à toute la conduite du mouvement, son orientation, ses bases. Les grévistes de Verviers étaient disposés à continuer la lutte, même au risque de voir diminuer bien plus encore leurs indemnités de grève, mais les réformistes ne pouvaient pas hésiter, car la situation se compliquait à cause de l'échéance prochaine du compromis réalisé avec les patrons charbonniers. Dès lors, il fallait rapidement réagir : les dirigeants réformistes sentant bien qu'il aurait été très difficile de maintenir dans les cadres de la Constitution belge les mouvements des mineurs et des ouvriers du textile (le dernier Congrès de la Commission Syndicale a proclamé que le mouvement ouvrier doit se développer dans les limites de la Constitution) ont donné l'ordre de la rentrée. Après la victoire du patronat de Verviers, les barons de la mine ont décidé de réduire de 5 p. c. les salaires des mineurs. Si l'on tient compte que le salaire de ces derniers fut déjà abaissé de 30 à 40 p. c., que dans de nombreuses fosses l'on ne travaille plus que 3 à 4 jours par semaine, il est facile de comprendre dans quelles conditions d'effervescence ouvrière se serait déroulée l'attaque du patronat.

Les réformistes convoquèrent un Congrès national des mineurs pour le 9 sep-